



Avril 2020

COVID-19 ET LES MARIAGES D'ENFANTS, PRÉCOCES ET FORCÉS : PLAN D'ACTION

Les gouvernements et les communautés du monde entier ont du mal à répondre à la pandémie de COVID-19. Cette note fournit des informations, des recommandations et des ressources pour répondre aux besoins des adolescentes, y compris celles qui risquent de se marier, pendant et après la crise.

Aperçu

Le 11 mars 2020, le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré la COVID-19 une pandémie mondiale. Partout dans le monde, les gouvernements et les communautés peinent à contenir le virus et à redresser cette situation qui menace d'anéantir des décennies de progrès, y compris à l'égard des mariages d'enfants, précoces et forcés.

La présente note d'information est destinée aux partenaires de développement, notamment les gouvernements et les acteurs de la société civile. Elle contient des recommandations et des ressources pour répondre aux besoins des adolescentes pendant la crise de la COVID-19 et la période de redressement, notamment des filles exposées à un risque de mariage précoce, les filles déjà mariées et celles vivant en union libre.

Nos organisations membres et nos partenaires ont contribué au présent document. Leurs commentaires seront ajoutés aux prochaines versions à la lumière de la progression de la pandémie et de son impact sur le mariage des enfants dans différents contextes.

Introduction

La pandémie de COVID-19 a déjà des effets dévastateurs sur les familles, les communautés et les économies. De plus, nous n'avons pas encore vu tout l'impact qu'elle aura sur les pays les plus pauvres où les systèmes de santé, de protection sociale, de communication et de gouvernance sont fragiles. Les répercussions du virus, ainsi que les mesures des gouvernements pour contenir sa propagation, auront un effet particulièrement dévastateur sur les travailleurs du secteur informel qui ne peuvent s'isoler, notamment les habitants de bidonvilles et de camps de déplacés.



Jeunes participantes à l'événement « Youth Voices Against Child Marriage » à Jakarta, Indonésie

Photo : Graham Crouch/Filles, Pas Epouses

Il est encore trop tôt pour pouvoir dire quelles seront les conséquences de la COVID-19 sur le mariage des enfants. Néanmoins, si le passé est garant de l'avenir, les situations d'urgence extrême comme la crise de l'Ebola suggèrent fortement que les filles et les femmes seront touchées de manière disproportionnée, en particulier les plus défavorisées et celles appartenant à des groupes sociaux marginalisés¹. La crise touchera de nombreuses filles et femmes, ainsi que de nombreux garçons et hommes. La présente note d'information examine son impact à court et à

¹ Menéndez, C. Et al. « [Ebola crisis the unequal impact on women and children's health](#) », 2015, *The Lancet*, Volume 3, Issue 3, p.130.

long terme sur les adolescentes, notamment celles exposées à un risque de mariage et celles déjà mariées.

Bon nombre des facteurs complexes qui contribuent au mariage des enfants dans un environnement stable sont exacerbés dans les situations d'urgence, les structures familiales et communautaires étant fragilisées par le contexte de crise et de déplacements forcés. La pandémie actuelle présentera elle aussi des difficultés singulières pouvant provoquer une augmentation des taux de mariages d'enfants, à la fois pendant la phase critique et la phase de redressement. Parmi ces difficultés, on compte la perte des revenus du ménage, le risque accru de violence à la maison et le manque d'accès à l'éducation. Selon une étude de Plan International, en période de crise, les filles vivent dans la peur de la violence et se disent non seulement inquiètes de la présence constante d'hommes armés, mais craignent aussi la violence basée sur le genre au sein de leur famille².

L'éclatement des réseaux sociaux peut aussi renforcer la volonté des familles et des communautés à contrôler la sexualité des filles et à protéger leur « honneur ». Dans le cas des survivantes de viol ou d'agression sexuelle, le mariage est souvent perçu comme un moyen de protéger la victime et sa famille contre la stigmatisation sociale³. Ces risques peuvent être encore plus importants dans les camps, où les filles sont confrontées à un environnement différent de leur ancienne communauté. Des parents peuvent décider de faire marier leur fille par crainte du déshonneur associé à une grossesse ou à une relation avant le mariage⁴.

Atténuer les incidences à court et à long terme

Tel que démontré dans la note d'information de *Filles, Pas Epouses* sur le mariage des enfants et les crises humanitaires, les besoins des adolescentes et leur vulnérabilité au mariage sont souvent négligés en situation de crise. Les conséquences observées dans d'autres contextes d'urgence témoignent de l'importance d'agir rapidement pour prévenir ou réduire l'état de vulnérabilité des filles et des femmes, notamment en ce qui concerne les risques associés aux mariages d'enfants, précoces et forcés.

Recommandations

- **En temps de crise, les droits humains doivent être défendus.** Tous ceux et celles qui participent aux interventions humanitaires et aux efforts de redressement doivent veiller à ce que leurs activités n'engendrent ni ne perpétuent la discrimination, les abus, la violence, la maltraitance ou l'exploitation, notamment les mariages précoces et forcés.
- **Dans le cadre des efforts humanitaires, les gouvernements et tous les intervenants doivent tenir compte des besoins des adolescentes.** Les programmes doivent être complets et intersectoriels. Ils

² Plan International, *Adolescent girls in Crisis: Experiences of risk and resilience across three humanitarian settings*, 2020.

³ Save the Children, *Too Young to Wed: The growing problem of child marriage among Syrian girls in Jordan*, 2014.

Women's Refugee Commission, *A Girl No More: The Changing Norms of Child Marriage in Conflict*, New York, 2016.

doivent s'employer à répondre aux besoins immédiats pour sauver des vies humaines tout en favorisant la résilience à long terme, y compris dans le cas des adolescentes. Pendant la première vague d'intervention, la priorité doit être donnée aux besoins en matière de prévention et de protection, en particulier lorsque le danger provient de normes de genre préjudiciables.

- **Les interventions doivent aussi prévoir des espaces protégés et des programmes pour les adolescentes.** Peu importe son état civil, toute fille de moins de 18 ans doit avoir accès à une éducation, à un soutien psychosocial et à des services de santé sexuelle et reproductive (SSR), notamment : l'accès à des moyens de contraception, à l'avortement, à des services de santé maternelle et à des enseignements sur des notions de vie pratique.
- **Les normes, les relations et les rôles sociaux, culturels et de genre ont une incidence sur la vulnérabilité** des femmes et des hommes en ce qui concerne l'exposition au virus, le risque d'infection et le traitement de la maladie. Les interventions à l'égard du COVID-19 doivent donc se fonder sur une analyse solide des inégalités de genre et, dans la mesure du possible, sur des données ventilées par sexe et par âge.
- **Les femmes et les filles doivent être consultées** pendant le cycle complet des interventions (évaluation des besoins, élaboration des interventions, suivi des effets), notamment en ce qui concerne les répercussions involontaires de la distanciation physique sur les filles et les femmes.
- **Les bailleurs de fonds et les organismes gouvernementaux doivent accorder un financement accru et plus flexible aux organisations de la société civile.** Cet appui doit viser les organisations non gouvernementales (ONG) tout comme les organismes communautaires, notamment les organismes et les réseaux dirigés par des femmes et des jeunes, ainsi que ceux axés sur les adolescentes, l'égalité des genres et la violence basée sur le genre. Les organisations œuvrant à l'échelle communautaire sont les plus aptes à répondre rapidement et efficacement aux besoins des filles et des femmes les plus vulnérables, en particulier lorsque des restrictions sur les déplacements sont imposées pendant une longue période.

Santé générale et santé sexuelle et reproductive

Le taux de mortalité dû à la COVID-19 est plus élevé chez les hommes dans certains contextes. Cependant, au-delà des effets immédiats du virus, la crise actuelle aura sans doute des conséquences graves sur la santé des filles et des femmes. Les filles et les femmes étant le plus souvent chargées de prendre soin des membres de la famille, elles sont plus vulnérables à la contamination et ont un plus grand besoin d'appui psychosocial⁵.

⁵ CARE, *COVID-19's gender implications examined in policy brief from CARE*, 2020.

Pendant la phase critique de la crise, l'accès restreint aux services de santé sexuelle et reproductive – notamment en ce qui a trait aux infections sexuellement transmissibles (IST), au VIH, à la contraception et aux avortements médicalisés – aura des conséquences graves chez les adolescentes et les femmes. En raison de restrictions sur les déplacements, les filles pourraient se voir dans l'incapacité d'accéder aux services même lorsque ceux-ci sont disponibles. Le manque d'accès à des moyens de contraception et à des services d'avortement médicalisés risque de donner lieu à une augmentation du nombre de grossesses involontaires et non désirées chez les filles mariées et non mariées, ce qui, en retour, pourrait intensifier les pressions sur les filles célibataires pour qu'elles se marient rapidement.

En cas de grossesse précoce, le risque de complications est plus élevé, tout comme le risque de morbidité et de mortalité chez la mère et l'enfant. La grossesse précoce constitue un problème endémique chez les filles-épouses. Pendant la période de crise, il sera de plus en plus difficile de veiller à la santé et à la sécurité des jeunes mères et de leurs enfants. La pandémie aura sans doute des effets négatifs sur les services de santé maternelle, les services de soins étant réaffectés à la lutte contre la COVID-19. De nombreuses femmes pourraient également craindre ou être empêchées de solliciter des soins prénatals et postnatals. Enfin, la prise en charge clinique pour les victimes de viol et de violence sexuelle risque aussi d'être perturbée.

L'hygiène menstruelle a tendance à être compromise dans les contextes d'auto-isollement et lorsque l'accès à des services de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) est limité. Ces problèmes sont déjà une réalité pour les femmes et les filles vivant dans des communautés défavorisées et marginalisées, des contextes humanitaires ou des situations d'urgence, ainsi que pour celles qui ont des besoins particuliers, souffrent d'un handicap ou se butent à d'autres obstacles. La situation est aggravée lorsque les ressources essentielles comme l'eau commencent à manquer.

En limitant les mouvements, en renforçant la distanciation physique et en augmentant le fardeau des tâches domestiques, la crise actuelle risque également d'avoir un effet négatif sur la santé psychosociale fragile des filles et des filles-épouses (voir plus loin).

Recommandations

- **Les gouvernements doivent reconnaître que les services de SDSR sont essentiels en temps de crise** et éliminer les obstacles qui entravent l'accès à de tels services. Par exemple, on pourrait permettre l'accès à des services de contraception et d'avortement à distance via la télémédecine et autoriser les pharmacies à fournir des services.
- **Les chaînes d'approvisionnement doivent donner la priorité aux produits de SSR**, notamment les articles de contraception, d'avortement sûr et de santé menstruelle, qui sont indispensables à la santé et à l'autonomie des filles et constituent des composantes

majeures de la stratégie pour mettre fin au mariage des enfants.

- **Les adolescentes doivent avoir accès à des informations pertinentes** et intelligibles sur les moyens de faire face à la pandémie et de s'en prémunir, notamment en ce qui concerne le lavage régulier des mains et les pratiques d'hygiène positives, dont l'hygiène menstruelle.
- **Les femmes et les filles enceintes atteintes d'une maladie respiratoire doivent être traitées en priorité** en raison du risque élevé d'effets indésirables. Les unités de santé prénatale, néonatale et maternelle doivent être séparées des salles où les patients atteints de la COVID-19 sont traités.
- **Tout programme d'enseignement à distance offert pour pallier la fermeture des écoles doit donner la priorité à l'éducation sexuelle** complète pour les filles et les garçons.



Une jeune mère en Ouganda

Photo : Filles, Pas Epouses

Éducation

Selon l'UNESCO, à la fin du mois de mars 2020, 180 pays avaient imposé la fermeture des écoles et des universités sur leur territoire, ce qui représente 87 % de la population étudiante mondiale. Dans les contextes de développement ou de crise humanitaire, les filles peuvent courir un risque accru d'exploitation sexuelle, d'agression et de mariage lorsque les écoles sont fermées.

Selon l'UNICEF, la fermeture des écoles en Afrique de l'Ouest pendant l'épidémie d'Ebola entre 2014 et 2016 a contribué à une hausse marquée des cas de négligence, de travail des enfants, d'agression sexuelle et de grossesse chez les adolescentes. En Sierra Leone, le nombre de grossesses chez les adolescentes a plus que doublé pour atteindre 14 000 cas pendant la crise. Certaines régions ont aussi connu une « forte hausse » du nombre de grossesses et de mariages précoces en raison du taux d'abandon scolaire chez les filles⁶. Les fermetures d'école ont aussi des conséquences à long terme sur l'avenir des filles, en

⁶ E. Fraser, « [Impact of COVID-19 Pandemic on Violence against Women and Girls](#) », *DFID*, 2020.

particulier chez les filles issues de familles défavorisées ou vivant en région éloignée. En effet, une absence prolongée mène parfois à une détresse économique, au mariage ou à la grossesse, après quoi les filles se voient parfois dans l'incapacité de retourner à l'école.

Dans de nombreux pays, les ménages n'ont pas accès à Internet ni à la télévision. Cette réalité doit être prise en compte lors du choix de méthodes d'apprentissage à distance. Bien souvent, les filles doivent s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes, ce qui peut également avoir une incidence sur leur capacité à poursuivre leurs études en ligne, lorsque cette option est possible.



Adolescentes à l'école au Rajasthan, en Inde
Photo : James Rodriguez/Filles, Pas Epouses

Recommandations

- **Les gouvernements doivent appuyer un apprentissage continu** en investissant dans des méthodes d'enseignement à distance sensibles au genre, par exemple des émissions de radio.
- **Des mesures de protection doivent être en place pour prévenir le harcèlement**, l'intimidation en ligne et les autres formes de cyberviolence en ligne.
- **Des activités de sensibilisation communautaire doivent être menées parallèlement aux interventions d'apprentissage à distance** pour veiller à ce que les parents, les leaders et autres membres de la communauté soient conscients de l'importance de l'éducation des filles.
- **Les méthodes d'apprentissage à distance utilisées pour pallier la fermeture des écoles doivent continuer de fournir une éducation sexuelle complète (ESC)** et des informations sur la SDSR aux adolescentes (et aux adolescents), ainsi que d'aiguiller ces dernières vers les services appropriés.
- **Les éducateurs et les accompagnateurs doivent être formés** pour pouvoir reconnaître et de prévenir la violence à l'égard des filles et le risque de mariage précoce et intervenir par l'entremise des services de protection appropriés.

- **Lorsque les écoles rouvriront, le retour à la scolarisation des filles enceintes, des filles déjà mariées et des jeunes mères doit être entièrement soutenu.** Cet appui pourrait se traduire par une formation plus flexible, des cours de rattrapage et des possibilités d'apprentissage accéléré. Il conviendrait également de vérifier la liste d'inscription et d'effectuer un suivi auprès des filles qui ne sont pas retournées à l'école.
- **Dans la mesure du possible, les filles et les jeunes femmes doivent être consultées tout au long du processus.**
- **Les filles doivent participer aux décisions qui concernent leur éducation.**

Violence basée sur le genre et protection des enfants

Une femme sur trois dans le monde a été victime de violence physique ou sexuelle infligée par un partenaire intime ou un autre agresseur au cours de sa vie. La violence à l'égard des femmes tend à s'aggraver dans les contextes d'urgence, y compris les épidémies. Les femmes et les filles déplacées, réfugiés ou vivant dans des zones de conflit sont particulièrement vulnérables.

Des éléments de plus en plus nombreux suggèrent que certaines des mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19, notamment le confinement à la maison et la distanciation physique, bien qu'indispensables sur le plan de la santé publique, peuvent exposer les filles et les femmes à un plus grand risque d'agressions sexuelles et de violences basées sur le genre. Cette violence sexuelle, physique, psychologique ou émotionnelle peut être infligée par des membres de la famille ou leur partenaire intime. Selon le ministre français de l'Intérieur, les plaintes pour violence familiale sur le territoire français ont augmenté de plus de 30 % depuis la déclaration de l'état de confinement le 17 mars 2020⁷. Le confinement a également donné lieu à une aggravation de la violence familiale en Asie⁸.

Les agresseurs peuvent exploiter les restrictions mises en place contre la COVID-19 pour exercer leur pouvoir et leur autorité sur leur partenaire et réduire encore davantage l'accès aux services. Les soins et l'appui vitaux apportés aux survivantes de violence basée sur le genre (par exemple, le soutien psychosocial et de santé mentale offert aux victimes de viol) risquent d'être perturbés dans le contexte de pandémie, tout comme les autres structures communautaires et les services judiciaires. Les espaces sûrs et les centres d'hébergement pourraient ne pas être disponibles.

⁷ Euronews [Domestic violence cases jump 30% during lockdown in France](#), 2020.

⁸ L. Owen, « [Coronavirus: Five ways virus upheaval is hitting women in Asia](#) », *BBC News*, 2020.

Les pandémies comme celle qui sévit actuellement peuvent augmenter les risques d'exploitation sexuelle et de mariage des enfants, de mariage précoce et de mariage forcé. Les crises prolongées et l'isolement social des enfants peuvent contribuer à dissimuler encore plus l'exploitation sexuelle des enfants. Les agresseurs exploitent les contextes fragiles et lorsque les écoles sont fermées, les filles risquent davantage d'être victimes de différentes formes de violence basée sur le genre : l'échange de faveurs sexuelles contre de l'aide humanitaire, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite des enfants aux fins d'exploitation sexuelle, le mariage forcé, le mariage des enfants, etc.

Parallèlement, en raison du manque d'accès à des informations et à des services de protection de l'enfance, les enfants risquent davantage d'être exploités et de rester prisonniers de ces situations, lesquelles peuvent avoir des conséquences physiques et émotionnelles à long terme. Le risque d'exploitation sexuelle des enfants en ligne doit aussi être pris en compte, comme de plus en plus d'enfants ont accès à Internet et y passent du temps. On doit accorder une attention particulière aux enfants les plus vulnérables, notamment ceux vivant dans la rue et ceux habitant déjà dans un milieu violent.

Recommandations

- **Examiner comment adapter les systèmes de gestion de cas** de manière à pouvoir identifier les filles à risque et intervenir. Là où les structures de protection de l'enfant et de prévention de la violence basée sur le genre sont perturbées, les gouvernements et les prestataires de services doivent trouver de nouveaux moyens d'orienter les filles et les femmes exposées au risque de violence vers les services appropriés.
- **Accorder une attention particulière aux services de protection de l'enfant et de prévention de la violence basée sur le genre** destinés aux adolescentes les plus vulnérables, notamment les déplacées et celles vivant dans des camps de réfugiés.
- **Là où des politiques de distanciation physique sont en place, inclure des programmes de notions de vie pratique et d'autonomisation des filles** aux enseignements dispensés à distance à l'aide de la radio ou de plateformes en ligne.
- **Dans le cas des plateformes en ligne, ne pas oublier les mesures de protection contre le harcèlement**, l'intimidation et autres types de cyberviolence en ligne (voir l'article de l'[International Rescue Committee](#)).
- **Renforcer les services de soutien psychosocial en ligne et par téléphone** destinés aux survivantes de violence basée sur le genre qui sont touchées par l'épidémie. Utiliser des applications mobiles pour communiquer des messages pertinents qui aideront les filles et les femmes à signaler les cas de violence basée sur le genre et les cas de mariage d'enfant, ainsi que pour identifier les filles et les femmes à risque.



Les participantes du programme «Let Girls Lead» à Chimaltenango, au Guatemala

Photo : James Rodriguez/Filles, Pas Epouses

Incidences économiques

La COVID-19 a déjà un impact considérable sur les économies à l'échelle des nations, des communautés et des ménages. Les contrecoups économiques se feront certainement ressentir chez les acteurs du secteur informel aux maigres économies. À long terme, les femmes pourraient être touchées de façon disproportionnée par la réduction des services sociaux, notamment en matière de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de protection sociale.

Dans les contextes humanitaires, les familles pauvres qui perdent leurs moyens de subsistance sont souvent plus susceptibles de marier leurs filles pour atténuer les difficultés économiques. Le mariage est perçu comme une stratégie d'adaptation visant à réduire le nombre de bouches à nourrir et, si un montant est versé pour la fiancée, comme un moyen de générer des revenus supplémentaires. Les rapports sexuels pour survivre et le travail des enfants comptent parmi les autres mécanismes d'adaptation néfastes⁹.

Recommandations

- **À l'échelle nationale, prévoir des mesures de protection sociale** sensibles au genre, notamment l'allocation d'un revenu de base et des transferts de fonds visant à prévenir le recours au mariage des enfants comme stratégie d'adaptation économique.
- **Veiller à ce que les mesures d'autonomisation et de création de revenus incluent les femmes et les adolescentes** et tiennent compte des tâches familiales non rémunérées qui pèsent sur les femmes.
- **Veiller à la gratuité des services de santé** au point de service de manière à assurer l'accès aux filles et aux femmes les plus vulnérables.

⁹ *Girls Not Brides, Filles, Pas Epouses*, « [Conflits et crises humanitaires](#) ».

Conséquences sur les droits politiques et civils

En plus des conséquences sociales et économiques soulignées précédemment, on craint de plus en plus que les interventions des gouvernements à l'égard de la COVID-19 mènent à de multiples violations des droits humains. On pense notamment à la violence d'État et à la capacité réduite des OSC d'intervenir et de demander des comptes aux représentants de l'État.

La pandémie de COVID-19 et les mesures de distanciation physique peuvent aussi avoir une incidence sur les systèmes d'enregistrement civil, notamment les actes de mariage et de naissance, ce qui pourrait donner lieu à des mariages d'enfants clandestins et fausser les données sur le nombre de nouveaux mariages d'enfants.

Ressources clés

En plus des ressources référencées ci-dessus, les ressources suivantes peuvent être utiles à ceux qui veulent en savoir plus sur la COVID-19 et le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé.

- CARE, [Gender implications of COVID-19 outbreaks in development and humanitarian settings](#), 2020. Note de synthèse disponible [ici](#).
- End Violence Against Children Coalition, [Protecting children during the COVID-19 outbreak](#), 2020.
- Fraser, E., « [Impact of COVID-19 Pandemic on Violence against Women and Girls](#) », 2020, VAWG Helpdesk Research Report, No. 284.
- GBV AoR and Gender in Humanitarian Action, [The COVID-19 outbreak and gender: Key advocacy points from Asia and the Pacific](#). Aussi disponible en [arabe](#) et en [espagnol](#).
- ICRC, [COVID-19: Inclusive programming during the time of coronavirus](#), 2020.
- IPPF, [COVID-19: A message from IPPF's Director General](#), 2020.
- IRC, [Guidelines for Mobile and Remote Gender-Based Violence \(GBV\) Service Delivery](#), 2020.

Recommandations

- **Veiller à ce que les interventions de santé publique visant à combattre la propagation de la COVID-19, notamment les confinements et les quarantaines, respectent les normes relatives aux droits humains et soient adaptées au risque encouru.**
- **Veiller à ce que les mesures de distanciation sociale ne soient pas exploitées pour empêcher la société civile de fournir un appui à la communauté ni pour permettre au gouvernement d'éluider ses responsabilités envers ses citoyens.**
- **En période de confinement, veiller à l'existence de mécanismes permettant aux défenseurs des droits des femmes et aux OSC d'intervenir pour prévenir les violations des droits humains.**

- Menéndez, C. Et al. « [Ebola crisis the unequal impact on women and children's health](#) », 2015, *The Lancet*, Volume 3, Issue 3, p.130.
- Reidy E., « [How the coronavirus outbreak could hit refugees and migrants](#), » 2020, *The New Humanitarian*.
- The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, [Technical Note: Protection of Children during the Coronavirus Pandemic, VI](#), 2019.
- UNESCO, [COVID-19 school closures around the world will hit girls hardest](#), 2020.
- UNFPA, [COVID-19: A Gender Lens. Protecting sexual and reproductive health and rights, and promoting gender equality](#), 2020.
- UNICEF, [Briefing Note: Strategy for Integrating a Gendered Response in Haiti's Cholera Epidemic](#), 2010.
- Wenham, C., Smith, J. and Morgan, R., « [COVID-19: The Gendered Impacts of the Outbreak](#), 2020, *The Lancet*, Volume 395, Issue 10227, pp.846-848.
- Yaker, R. and Erskine, D., « [Research Query: GBV Case Management and the COVID-19 Pandemic](#) », *GBV AoR Helpdesk*, 2020.